

Du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance ordinaire du 30 Juin 2026**Objet :****Modalités globales
d'organisation des
élections professionnelles
du 10/12/2026**

Le Conseil Municipal de la Ville d'AULNOYE-AYMERIES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances et sur convocation de son Maire en date du 24 Juin 2026.

Etaient présents : Alexandre-Virgile Dominique, Baudoux Bernard, Cambreleng Sabine, Chambre Aline, Dehier Philippe, Denys Agnès, Desse Janique, Durieux Jean, Dursent Sébastien, Fromont Sabine, Gauchet Claudine, Georges Hugo, Hardy Nathalie, Henry Valérie, Lesage Philippe, Palmiste Logan, Pol Maxime, Rogier Quentin, Thurette Pascal, Valet Jean-Luc et Wager Corinne (21 membres).

Ont donné procuration : Carpentier François (à Durieux Jean), Dépret Kévine (à Thurette Pascal), Lallemand Charlotte (à Georges Hugo), Lepoutère Aurore (à Denys Agnès), Mairiaux Isabelle (à Palmiste Logan), N'Diaye Foulon Betty (Lesage Philippe), Taverne Michael (à Henry Valérie) et Tournay Sylvie (à Valet Jean-Luc). (8 membres)

La séance s'est tenue sous la présidence de Monsieur Bernard BAUDOUX, MAIRE.

Madame Agnès DENYS, adjointe, a été nommée secrétaire.

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles R.252-33 à 36,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

Vu les élections nationales professionnelles qui se dérouleront le jeudi 10 décembre 2026,

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu la rencontre avec les représentants syndicaux en date du 17 Juin 2026,

Considérant que pour des raisons de bonne gestion, les représentants syndicaux doivent statuer sur les modalités d'organisation globales des élections professionnelles,

Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2026 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est **de 167 agents** (103 pour la Ville + 64 pour le CCAS) :

- dont 68 femmes pour la ville et 56 femmes pour le CCAS **soit un**

total de 124 femmes

- dont 35 hommes pour la ville et 8 hommes pour le CCAS **soit un total de 43 hommes**

Soit 74 % de femmes de 26 % d'hommes (les listes de candidats déposées par les organisations syndicales devront respecter la représentation équilibrée de femmes et d'hommes)

Vu la tenue des élections professionnelles le jeudi 10 décembre 2026 pour élire les membres du Comité Social Territorial,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

- De l'application du vote à l'urne uniquement
- De fixer le nombre de représentants titulaires à 5 et suppléants à 5 (pour respecter le pourcentage, les listes devront présenter au moins 7 femmes et 3 hommes)
- De respecter la parité entre les représentants du personnel et de la collectivité
- De maintenir la voix délibérative pour le collège employeur

Et ont les membres présents, signé lecture faite.

« Pour extrait certifié conforme ».

A Aulnoye-Aymeries, le 30 juin 2026.

Le Maire,



La secrétaire,



Envoyé en préfecture le 01/07/2026

Reçu en préfecture le 01/07/2026

Publié le



ID : 059-215900333-20260630-0124-DE